

**Voirie :
Aménagements de sécurité et
nouvelles règles de circulation**



**Journée citoyenne :
5 octobre 2019**



Etat-civil 2018-2019

NAISSANCES

Nov. 2018	PENLAË Léon HUMILIERE Jade LEBOUCHER Elise
Déc. 2018	PERRIN Rose
Janvier 2019	BIDAULT Noa
Février	GUITTET Gabin
Mars	GUITTARD Luiz
Mai	VERON Mathéo
Juillet	LALANDE Raphaël
Octobre	DUPERRAY Axel

MARIAGES

Mai	GUERIN Sébastien et ROHEE Catherine
Juin	COULBAUT Guillaume et BOSQUET Anne-Lise
Sept.	GERARD Eric et HABIB Elia

PACTE CIVIL DE SOLIDARITE (PACS)

Juin	BRIMAN Kévin et PETITPAIN Charlène
Juillet	BEAUFILS Jérémy et BESNARD Laëtitia

Août	ROBIN Quentin et LAUNAY Léa
Sept.	VINH-SAN Christophe et REY Mylène LEPARC Sébastien et COULON Maggy

DECES

Janvier	GAUDIN Albert
Mars	FOUCHARD Monique
Avril	LEPELTIER Thérèse
Mai	VAUCELLE Denise
Août	BESNARD Maurice

BAPTEMES CIVILS

Novembre 2018	HALBOUT Marceau
Mai 2019	GOHIER BUSSON Pablo
Juin	CHAULOUX Eden GROSSMANN Nathan BRIMAN Noëlie
Juillet	BRULÉ Nolan BRULÉ Hailey GIRARD Kataleya

Décès d'Albert GAUDIN

Monsieur Albert GAUDIN est décédé dans sa 104^{ème} année.

Le 11 janvier 2019, Albert GAUDIN, doyen des Souignéens, est décédé. Il était depuis peu d'années en maison de retraite après avoir habité la ferme du Colombier à Souigné.

Né le 31 juillet 1915, il est incorporé le 20 octobre 1936 au 31^{ème} Régiment d'artillerie à Metz. Libéré du service actif en octobre 1938, il est rappelé en mars 1939 pour ne revenir à Souigné que le 16 mai 1945. Durant 5 années, il fut prisonnier en Allemagne près de la frontière tchèque.

A son retour, c'est à la ferme qu'il passera sa vie avec son épouse jusqu'à la retraite en 1981. Entre quelques voyages en France et à l'étranger, il s'occupe de son jardin jusqu'à l'âge de 95 ans.

A la question « qu'est-ce qu'un siècle ? », il répondait à sa famille : « c'est beaucoup d'années, pourtant je ne les ai pas vues passer ».

Son épouse réside toujours à Souigné, dans la maison familiale, et vient de passer le cap des 100 ans.



Sudoku

Réponse du N° 22

5	3	4	6	7	8	9	1	2
6	7	2	1	9	5	3	4	8
1	9	8	3	4	2	5	6	7
8	5	9	7	6	1	4	2	3
4	2	6	8	5	3	7	9	1
7	1	3	9	2	4	8	5	6
9	6	1	5	3	7	2	8	4
2	8	7	4	1	9	6	3	5
3	4	5	2	8	6	1	7	9

Jeu du N° 23

		4	6	7	9	8		
2	6				8			
			5		4			
9	2				5	1	8	4
	4		2		1		9	
1	8	6	9				2	5
		1		9				
			5				4	8
		3	7	2	4	6		

Photos mystère



Photo 1

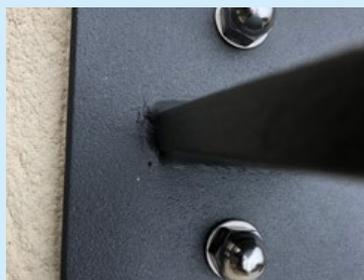


Photo 2

Réponses du numéro 22

- 1- Clou sur passage piéton rue Charles Letailleur
- 2- Bandeau réfléchissant des potelets rue St Martin





Le mot du Maire

Les vacances d'été ont été marquées par une météo caniculaire, mais aussi par un planning chargé avec de nombreux dossiers pour notre commune.

Pour l'école, la rentrée s'est effectuée dans de très bonnes conditions, avec le maintien des 6 classes confirmé en juin dernier. J'en profite pour remercier l'ensemble des habitants, parents d'élèves et élus qui se sont mobilisés à nos côtés pour défendre un enseignement de qualité, correctement encadré, au sein de notre école rurale. Ce sont donc 134 élèves qui ont repris les cours, avec une équipe enseignante partiellement renouvelée. Madame Aude MUNZER assure la direction de notre école.

Lors de la réunion publique de restitution de l'étude sur les inondations, un programme de travaux a été présenté. Vous trouverez dans ce bulletin une synthèse. Concernant l'opération de rachat-démolition-sécurisation des habitations du centre-bourg, nous avons travaillé cet été avec les services de l'Etat pour constituer le dossier d'aide financière du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs. Notre dossier sera examiné en novembre en commission interministérielle.

L'ensemble des actions et le programme de travaux doivent être menés conjointement par différents partenaires : Commune, Département, Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien du Bassin de l'Orne Saosnoise. Ce dossier est personnellement suivi par le Président du Département, Dominique Le Menèr, que j'ai pu rencontrer le 30 août à Souigné, et par Monsieur le Préfet. Une réunion s'est tenue en Préfecture avec Madame la Directrice de Cabinet mi-septembre.

Les mois d'octobre et novembre seront synonymes de travaux importants dans la traversée du bourg. Ces travaux s'accompagneront de changements des règles de circulation en agglomération. Ces choix, validés en Conseil municipal, répondent à plusieurs objectifs : sécuriser la traversée du village, réduire la vitesse, réduire les nuisances dues à la dégradation du revêtement. Il faudra changer nos habitudes, puisque sur l'ensemble de l'agglomération, de la Grande Rue jusqu'aux lotissements, c'est la règle de la priorité à droite qui s'appliquera.

Habitants de Souigné, pour votre sécurité, pour celle de vos enfants, il vous faudra également respecter les nouvelles limitations de vitesses. Je compte sur vous également pour diffuser l'information et expliquer à vos connaissances qui traversent notre commune que les règles ont changé.

L'ensemble des travaux est détaillé dans ce bulletin.

Enfin, l'opération de mécénat, lancée en 2018, pour financer les travaux de l'église est clôturée. 12 207 € ont été collectés avec La Fondation du Patrimoine (7 032 € d'aides allouées par la Fondation du Patrimoine et 5 175 € au titre de la souscription). Que l'ensemble des généreux donateurs soit ici remercié. Nous réfléchissons avec La Fondation à une 2^{ème} tranche de travaux qui pourrait faire l'objet d'un nouvel appel à un financement participatif.

Bonne lecture à toutes et tous.

David CHOLLET,
Maire de Souigné-sous-Ballon.



Maintien de la 6^{ème} Classe



Suite à la proposition de la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale de supprimer une classe sur la commune, une mobilisation générale a été menée par la mairie avec les parents d'élèves et les habitants. La décision de faire une manifestation fut acceptée par l'ensemble des personnes présentes. Elle a débuté devant l'école, le 1^{er} février 2019, pour se terminer au rond-point de la commune sur l'axe Mamers-Le Mans. Elle était composée d'élus de la commune, des habitants, des parents d'élèves, des élus de la Communauté de Commune Maine Cœur de Sarthe, du député Jean-Carles GRELIER et du sénateur Jean-Pierre VOGEL. Quelques semaines plus tard, une nouvelle manifestation

dans la commune fut organisée pour se terminer devant les locaux de l'Inspection d'Académie à Le Mans où une délégation fut reçue par la directrice d'académie. Mais, suite à cette réunion, elle confirma en mars 2019 sa décision de suppression de la sixième classe.

Lors du Comité Départemental de l'Éducation Nationale du 25 juin dernier, la Directrice Académique est revenue sur sa décision en proposant le maintien de la 6^{ème} classe. C'est une très bonne nouvelle pour notre commune mais il faudra rester vigilant.

Les effectifs de la rentrée 2019 sont stables avec 134 élèves (comme en 2018).

La fête des écoles

Le dimanche 30 juin 2019, sous un très chaud soleil, l'association des parents d'élèves a, comme chaque année, organisé la célèbre fête des écoles de Souigné-sous-Ballon. Petits et grands sont venus en famille participer à cette fête. Différents stands ont été présentés aux familles : structure gonflable, pêche à ligne, chamboule-tout, etc. Les enfants ont présenté un petit spectacle mêlant chant et danse sous les yeux émerveillés des parents présents. Bravo à tous pour cette belle journée.

Départ d'Adeline PERRAULT et Marie HUMEZ

Après 4 ans sans changement majeur à notre école de Souigné-sous-Ballon, l'équipe enseignante a été renouvelée partiellement à la rentrée de septembre. Madame Münzer, enseignante en Maternelle, assure les fonctions de Direction pour cette année.

Madame PERRAULT, directrice de l'école, arrivée en septembre 2014 en remplacement de Monsieur BRIÈRE, a quitté son poste en juillet dernier pour se consacrer à d'autres missions dans l'Éducation nationale.

Madame HUMEZ, enseignante de maternelle (moyenne et grande sections), était arrivée en septembre 2015 à l'école de Souigné en remplacement de Monsieur LEBRUN. Madame HUMEZ occupera un nouveau poste d'enseignant dans une école sur Le Mans.

Nous les remercions ici pour ces années passées à l'école de Souigné-sous-Ballon et pour la qualité de leur enseignement.

Nous leur souhaitons bonne continuation à toutes les deux.



Le barbecue du Restaurant Scolaire

Le vendredi 5 juillet, le restaurant scolaire a organisé son barbecue de fin d'année scolaire. C'est un peu plus de 110 enfants, accompagnés d'adultes de la commission cantine, qui a mangé le jambon grillé et les frites du chef Mario. Ce repas convivial servi à l'abri du magnifique soleil, sous les tilleuls de la cour de l'école élémentaire a ravi petits et grands. L'équipe enseignante également présente a déjeuné avec les élèves de l'école.

Pour rappel, les repas servis au restaurant scolaire sont préparés essentiellement avec des produits locaux. Le restaurant scolaire de Souigné-sous-Ballon détient 2 fleurs de la charte "qualité et proximité" du Pays du Mans, gage d'une qualité de notre cantine. Afin d'aller toujours plus loin dans ce processus de produits locaux et de proximité, des oeufs frais de Bonnétable seront servis à la cantine à partir de novembre 2019.



Information communale

Cimetière : lancement d'une procédure de reprise de terrains communs

Le cimetière comporte un espace de terrains communs, mis gratuitement à disposition de familles afin d'inhumer leurs défunts, sans être titulaire d'une concession. Cette mise à disposition gracieuse est de 5 ans. Passé ce délai, la commune est en droit de procéder à la reprise des sépultures sur l'espace désigné.

Afin de libérer de l'espace en vue de les affecter à de nouvelles sépultures, évitant ainsi d'importants travaux d'agrandissement du cimetière, la commune lancera le 9 décembre prochain une procédure de 4 mois au-delà de laquelle l'espace pourra être rendu disponible.

Jusqu'au 6 décembre, les familles qui disposeraient d'un titre de concession funéraire sur la zone matérialisée doivent se faire connaître en mairie.



Des travaux conséquents dans la traversée du bourg et des nouvelles règles de circulation

UN TAPIS D'ENROBÉ NEUF EN CENTRE-BOURG

Dans le cadre des entretiens réguliers des routes départementales, le Conseil départemental de la Sarthe a programmé en 2019 la réalisation d'un enduit gravillonné sur l'ensemble de la RD 300. Dans la traversée du bourg, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour la réalisation d'un enrobé (avec participation financière de la commune). En effet, l'actuel revêtement est fortement dégradé, et le phénomène s'est aggravé depuis les inondations.

Ainsi, avec l'appui du bureau d'études IRPL, et en accord avec les services du Département, la RD300 traversant le bourg fera peau neuve avec un tapis neuf en enrobé. Seule la partie la plus basse du bourg, et concernée par les inondations de juin 2018 ne sera pas réalisée. Il serait en effet dommage de prévoir un enrobé neuf à cet endroit alors que de lourds travaux seront envisagés dans les années à venir avec l'aménagement du ruisseau.

2 SECTEURS CONCERNÉS PAR CES TRAVAUX :

Secteur 1 : Route du Mans, depuis le panneau d'agglomération jusqu'au rond-point : réalisation d'un enduit gravillonné par le Conseil Départemental.

Secteur 2 : Grande Rue, depuis la placette en bas de la rue du Cornet (rue de la boulangerie) jusqu'au panneau d'agglomération côté Ballon-Saint-Mars : l'actuel revêtement sera gratté avant la pose d'un nouvel enrobé. Les bouches à clés et tampons d'égout seront mis à niveau. Ainsi, les nuisances sonores et les effets de vibrations seront fortement diminués pour retrouver une route silencieuse et agréable dans la traversée du bourg. Le marquage au sol sera entièrement refait.

Ces travaux font l'objet de demandes de subventions au titre des travaux post-inondations.

- Coût des travaux HT, hors honoraires : 103 563,10 €
- Subvention obtenue : Conseil Régional des Pays de La Loire : 25 890,78 €
- Subventions escomptées : Etat : 9 971,70 €
- Aide obtenue : Département de la Sarthe (aide correspondant au coût de l'enduit gravillonné que le Département prévoyait de réaliser) : 46 988 €
- Financement communal : 20 712,62 €

DES AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ POUR RÉDUIRE LA VITESSE

Après une longue réflexion et suite à de nombreuses remarques de riverains, le Conseil municipal a demandé au bureau d'études IRPL de tra-

vailler sur des aménagements de sécurité afin de réduire la vitesse dans la traversée du village.

Au mois d'avril dernier, une phase test a été mise en place pour évaluer la faisabilité de ces futurs aménagements. Après un mois d'essai, les retours ont été plutôt positifs. Il a été constaté que lors des affluences de passages, les véhicules roulaient beaucoup moins vite.

Comme pour la rue Saint Martin, des écluses ou des chicanes seront installés sur la Grande Rue et Route du Mans.

Secteur 1 : Route du Mans : deux chicanes seront positionnées entre le panneau d'agglomération et le rond-point. Les bas-côtés seront paysagés, afin de bien matérialiser les cheminements piétons.

Secteur 2 : Grande rue, entre le Monument aux Morts et la Route des Crêtes : deux écluses seront installées, ne laissant la largeur que pour 1 véhicule (avec une sur-largeur franchissable par les engins agricoles), avec une sécurisation de la traversée des piétons. Les aménagements de stationnements seront revus pour réduire la largeur globale de voirie.

- Coût des travaux HT, hors honoraires : 88 731,45 €
- Subvention : Produit des amendes de police : 8 400 €
- Financement communal : 80 331,45 €



LA PRIORITÉ À DROITE DANS TOUTE L'AGGLOMÉRATION ET DES VITESSES ADAPTÉES

En parallèle des travaux, et pour compléter les mesures visant à réduire la vitesse des véhicules traversant le bourg, les mesures suivantes vont prochainement s'appliquer :

1) PRIORITÉ à DROITE dans toute l'agglomération

Désormais, que ce soit sur la Grande Rue ou dans les rues adjacentes ou en lotissement, la priorité à droite devra être respectée.

2) Des vitesses limitées selon les secteurs :

- 50 km/h en entrée d'agglomération
- 30 km/h dans le centre bourg et rues adjacentes
- 20 km/h en voirie partagée devant les écoles et la mairie et dans tous les lotissements. Le piéton est prioritaire.

L'ensemble de ces travaux a débuté le 14 octobre 2019 pour une durée de 2 mois environ.



Travaux de l'église

11 896,50 € VERSÉS PAR LA FONDATION DU PATRIMOINE

La 1^{ère} opération de mécénat lancée par la commune et la Fondation du Patrimoine s'est achevée samedi 21 septembre 2019, à l'occasion des Journées du Patrimoine.

Depuis le printemps 2018, ce sont près de 4 800 € qui ont été collectés auprès de donateurs particuliers. S'ajoute à cette somme une participation de la Fondation du Patrimoine sur leur fonds propre à hauteur de 5 000 € et un don d'entreprises via le Club de mécènes Sarthe de la Fondation pour 2 000 €.

Au total, Gérard Fuseau, délégué à la Fondation du Patrimoine dans notre département, a remis un chèque symbolique à la commune de 11 896,50 €. Ce financement participatif a été essentiel pour la programmation des travaux de sécurisation de l'église, l'installation d'une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite et la mise en place d'un chauffage neuf.

- > Coût total des travaux TTC : 41 301,19 € (34 417,66 € HT)
- > Total des subventions et aides obtenues : 32 098,50 €



- > Etat (DETR : dotation de l'Etat pour les Territoires Ruraux): 20 202 €.
- > Mécénat (dons de particuliers) via la Fondation du Patrimoine : 4 864,50 €.
- > Participation supplémentaire de la Fondation du Patrimoine : 5 032 €.
- > Participation des entreprises du Club de Mécènes de la Fondation du Patrimoine : 2 000 €.
- > Coût pour la commune : 2 393,37 € (déduction faite de la TVA).

Des travaux à 1 € dans mon logement : ce qu'il faut savoir

ARNAQUE OU BONNE AFFAIRE ?

Depuis le début de l'année, les offres de chaudières ou d'isolation à un euro ont fait leur apparition sur le web, sur les réseaux sociaux et par téléphone. Face à ces offres commerciales, les particuliers sont partagés entre l'opportunité financière de réaliser des travaux de performance énergétique intéressants et un sentiment de doute ou même de risque en ce qui concerne la qualité des prestations. Les Espaces Info Energie des Pays de la Loire, le service public d'information sur l'énergie, ont décidé de livrer leur éclairage sur ce dispositif.

LE DISPOSITIF « COUP DE POUCE » (TRAVAUX À 1 €)

Suite à la mise en place de nombreuses aides financières par l'Etat en janvier 2019, plusieurs sociétés proposent de réaliser des travaux à un euro et de récupérer les primes « Coup de pouce » à la place de leurs clients. Concrètement, ces entreprises réalisent les démarches auprès des fournisseurs d'énergies, encaissent le montant et les déduisent des devis et/ou factures. Attention toutefois : le reste à charge de « 1 € » peut évoluer si les aides financières ne sont finalement pas accordées (en fonction du niveau de revenus, de l'âge du logement, des travaux envisagés...).

La position de l'ADEME sur le dispositif « Coup de pouce » vient appuyer la nécessité pour les ménages de rester vigilant : Les offres à 1 euro sont des appellations commerciales et non une aide de l'Etat.

QUELQUES POINTS DE VIGILANCE À CONNAÎTRE

Avant toute prestation, les ménages doivent exiger systématiquement une visite technique du domicile

par l'entreprise qui réalisera les travaux et un devis suffisamment détaillé. Le fait que ces travaux soient financés par les aides de l'Etat ne présagent pas de leur qualité. Concernant les travaux d'isolation à 1 €, ceux-ci ne prennent pas en compte l'ensemble des travaux annexes qui seront facturés en supplément (dépose de l'ancien isolant, nouveau parement...). Le dispositif « Coup de pouce » est bien cumulable avec les autres aides nationales.

LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Beaucoup de sociétés profitent de ces nouvelles aides financières et de l'engouement qu'elles génèrent auprès de la population pour avoir des pratiques commerciales abusives (envoi de courriers, harcèlement téléphonique, annonces sur internet...). Le site web de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) met à disposition des informations utiles sur ces pratiques douteuses. Il est également possible de faire une réclamation en ligne pour un différent avec une entreprise RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) sur la rubrique dédiée du site national de FAIRE.fr. Par ailleurs, le site Bloctel propose de s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique (gratuite pour les consommateurs).

- Site du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire : [listes des entreprises éligibles aux aides.](#)

- Site web Espace Info Energie Pays de la Loire

- Site Ademe

Contact : Sabrina Poirier – 02 43 28 47 93
eie72@lemans.fr



SOULIGNÉ
Sous Ballon

Mairie : IMPORTANT

La municipalité sera en phase de recrutement d'un poste de chargé d'accueil et de secrétariat à la Mairie, suite au départ pour d'autres horizons professionnels de Madame Sonia Beauclair qui occupait ce poste depuis plusieurs années. Nous lui souhaitons d'ailleurs bonne continuation. Une annonce sera déposée prochainement pour un recrutement à partir de début 2020. En attendant, la municipalité s'adapte pour faire face aux contraintes de service. A partir du 14 octobre, les créneaux d'ouverture de la Mairie seront les suivants : lundi de 9h à 12h, mardi de 14h à 18h, vendredi de 9h à 12h et samedi de 9h à 12h les semaines impaires. La Mairie reprendra les horaires habituels dès le recrutement effectué. Merci de votre compréhension.

Lutte contre le bruit : rappel des usages d'engins à moteur

Le bruit est un fléau qui envahit de plus en plus notre quotidien. Afin de vivre sereinement dans notre commune, certaines règles sont à respecter :

L'usage des engins mécaniques (tondeuse, débroussailluse, tronçonneuse, nettoyeur haute pression, perceuse, etc.) est autorisé du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30, le samedi de 9h à 19h, le dimanche et jours fériés de 10h à 16h.

Si la vie en société impose le voisinage, chacun doit jouir de son logement en toute tranquillité. "La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui" (extrait de l'article 4 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789).

Si vous rencontrez des problèmes avec un de vos voisins, essayez toujours de le régler à l'amiable (extrait du site interieur.gouv.fr).

Chemins : quelques règles de savoir vivre

Si les chemins communaux ou de randonnées sont en libre accès à tous, les terrains ou propriétés les bordant ne sont pas du domaine public. Lors des balades à pied, à vélo, de sorties footing, chacun se doit de respecter les propriétés privées. La traversée d'un terrain, d'un jardin ou d'une exploitation agricole n'est pas un raccourci !

Brûlage des déchets verts

Le brûlage des déchets à l'air libre est strictement interdit ! Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site suivant : www.sarthe.gouv.fr/brulage-des-dechets-verts-a3290.html

Entretien des pieds de murs et de clôtures

Compte-tenu des nouvelles dispositions légales réglementant l'utilisation des produits phytosanitaires, il est rappelé que chaque habitant de la commune doit participer à cet effort collectif en maintenant la partie "pied de mur" en bon état de propreté, au droit de sa façade et en limite de propriété, conformément aux obligations du règlement sanitaire départemental. Le nettoyage concerne le balayage mais aussi le désherbage et le démoussage du pied de mur et des pieds de clôtures. Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. L'emploi des produits phytosanitaires (désherbant...) est interdit sur le domaine public et privé.

Urbanisme

Avant toute construction ou travaux extérieurs : charpentes, remplacement de fenêtres et volets... ainsi que d'annexes type abris de jardins, portails et clôtures, nous vous rappelons qu'ils doivent faire l'objet d'une déclaration en Mairie.

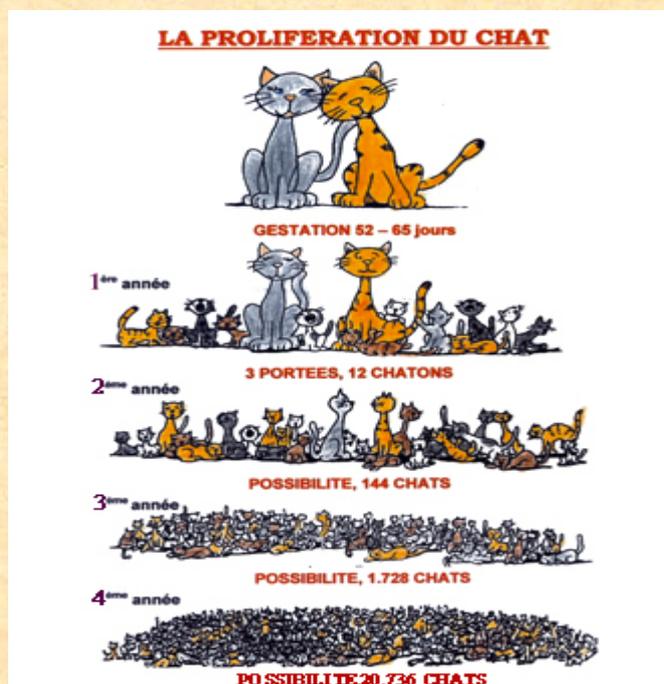
Les dossiers de demande de déclaration préalable peuvent être retirés directement au secrétariat de mairie.

Prolifération des chats

Suite à plusieurs plaintes de nos concitoyens, la mairie vous rappelle quelques informations que vous devez savoir. Chaque chat doit être vacciné et pucé par son propriétaire. Est considéré comme chat errant, tout chat attrapé à plus de 200 mètres de votre maison. Voici un schéma montrant la rapidité à laquelle la prolifération peut être rapide en 4 ans si vous ne faites rien à votre chat. Vous pouvez le stériliser ou le castrer ou le laisser enfermer chez vous.

Quand un chat errant est attrapé, la Mairie peut appeler la fourrière animale pour savoir si le chat est pucé afin d'identifier le propriétaire. Celui-ci devra s'acquitter des frais de capture et de pension à la fourrière avant de pouvoir récupérer son chat. Par contre, si le chat n'est pas pucé, il devra l'être avant d'être relâché et deviendrait propriété de la Commune. Le chat devra également être stérilisé. L'ensemble des frais liés à ces chats non pucés serait à la charge de la Commune (montant qui peut monter très vite en fonction du nombre d'animaux pris). Une fois fait, la Commune doit remettre en liberté le chat à l'endroit où celui-ci a été attrapé et en assurer la surveillance.

Nous vous remercions de prendre soin de votre animal. Faire le choix de détenir un animal de compagnie oblige les propriétaires à assumer toutes les contraintes et responsabilités (santé de l'animal, identification, gardiennage, stérilisation). La commune n'a pas vocation à pallier, remplacer, ou même se substituer, aux manquements des propriétaires.



Inauguration Aire de jeux

Le 22 juin dernier, les enfants étaient invités à venir inaugurer l'aire de jeux de Souigné-sous-Ballon, en présence de Monsieur Louis-Jean de Nicolaÿ, Sénateur de la Sarthe, de Monsieur Jean-Carles Grelier, Député de notre circonscription, de Madame Véronique Cantin, Présidente de la Communauté de Communes Maine Coeur de Sarthe, et de Monsieur David Chollet, Maire de notre commune. Les enfants ont été invités à couper le ruban bleu blanc rouge pour inaugurer officiellement la mise en service de l'aire de jeux. Un petit goûter a été offert aux enfants et aux familles présents pour cet événement. Cette aire de jeux sera vérifiée régulièrement par un organisme de contrôle, afin de valider sa conformité. De plus prochainement une boîte à livres sera installée à proximité pour le plaisir des

parents ou des assistantes maternelles.

Pour rappel, la commune a bénéficié pour la réalisation de ce projet des subventions suivantes :

- 10 000 € au titre des travaux d'intérêt local, attribués par le Ministère de l'Intérieur à la demande de Monsieur le Sénateur Louis-Jean de Nicolaÿ (enveloppe parlementaire).
- 2 468,41 € au titre du fonds de soutien à l'investissement local 2017 - (contrat de ruralité), alloués par l'Etat.



Fête du 14 Juillet



Comme chaque année, le Comité des Fêtes a organisé la fête nationale de Souigné-sous-Ballon. Le programme de cette soirée est toujours chargé : entre le repas, la retraite aux flambeaux, l'incroyable feu d'artifice tiré par les bénévoles et le bal animé par DJ Jean-Noël. Cette soirée rassemble une foule toujours plus importante chaque année. Tous les ingrédients étaient réunis pour passer une bonne soirée en famille ou entre amis.

Le Comité des Fêtes recrute des bénévoles. Si vous avez des disponibilités de temps en temps, même une seule journée dans l'année, que vous aimez partager avec les autres, que le bricolage est une passion, l'équipe motivée vous accueillera avec enthousiasme.

Restitution de l'étude inondations



Les résultats de l'étude post-inondations ont été présentés en réunion publique.

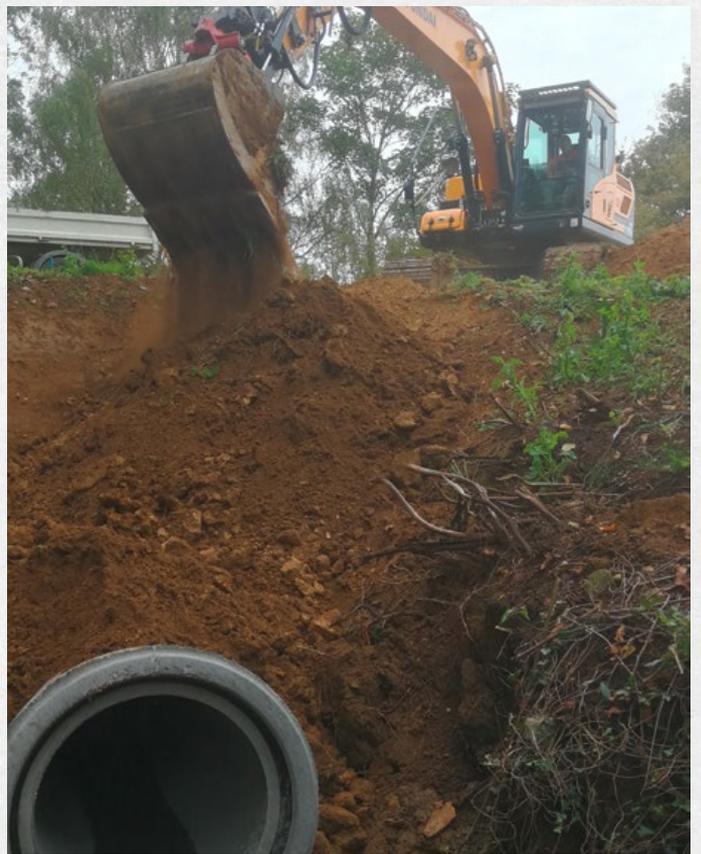
Jeudi 6 juin, plus de 150 personnes étaient présentes à la salle des fêtes pour prendre connaissance des conclusions de l'étude menée par le bureau d'études Hardy Environnement : aux côtés des habitants, David Chollet, maire et les élus du conseil municipal, des maires des communes voisines, le Conseiller départemental Thierry Lemonnier, le Sénateur Jean-Pierre Vogel, et Mme Palluy, chargée de mission territoriale à la Direction départementale des territoires, représentant les services de l'Etat.

Après avoir présenté le contexte de l'étude et la méthodologie employée, le cabinet Hardy Environnement s'est attaché à expliquer les facteurs aggravants le phénomène de ruissellement :

- le 1^{er} facteur est, et reste la quantité exceptionnelle des précipitations tombées.
- ouvrage sous la RD 300 en centre bourg sous dimensionné sans possibilité de surverse.
- rehaussements successifs de la RD300.
- interception des chemins d'écoulement par la RD300.
- angle droit du cours d'eau en amont de l'allée de la Freslonnière.
- modifications des cours d'eau (incision du lit mineur, rectification du profil) = accélération des écoulements vers le centre bourg.
- augmentation du linéaire de collecteurs.
- modification d'occupation des sols (augmentation de la taille des parcelles, suppression des haies, diminution des prairies).
- influence potentielle de la digue du Moulin.

Puis les propositions d'actions sont expliquées :

- Modification du dalot sous la RD en centre bourg.
- Changement d'emprise du pont pour permettre la surverse.
- Modification amont et aval du cours d'eau (simplification des écoulements).
- Acquisition et destruction des habitations des 7-8-9-10 et 12 Grande Rue.
- Abaissement de la RD300.



- Création de deux ouvrages traversants sous l'allée de la Freslonnière.
- Reprofilage du cours d'eau.
- Création de zones tampons.
- Aménagement de la buse sous l'exploitation du Livet.
- Création de 2 ouvrages traversant sous RD 300 route de Ballon.
- Abaissement de la digue du Moulin.
- Renaturation du cours d'eau, rehaussement du lit, création de haie sur talus, renforcement de haies.

L'estimation des aménagements est de 1 200 000 € HT.

Les travaux nécessiteront de déposer des demandes de subventions et des dossiers réglementaires avant toute intervention sur le cours d'eau.

Une 1^{ère} étape de travaux pourraient débuter en 2020.



Intervillage Souigné-sous-Ballon / Courceboeufs

Le 14 juillet 2019, sur la commune de Souigné-sous-Ballon, le Comité des Fêtes de Souigné-sous-Ballon a remis au goût du jour le célèbre jeu télévisé de notre jeunesse « Intervilles ». Une rencontre amicale, sportive et bon enfant s'est déroulée sur le terrain de pétanque de notre salle des fêtes. Pour ce nouvel opus, c'est la Commune de Courceboeufs qui a

relevé le défi lancé par Souigné. Les deux équipes se sont affrontées dans la bonne humeur sur différentes épreuves préparées par nos Guy Lux et Léon Zitronne locaux. Après une première épreuve remportée par Souigné-sous-Ballon, Courceboeufs a gagné le match. Bravo aux équipes et rendez-vous l'année prochaine pour la revanche.



1^{ère} journée citoyenne : une belle ambiance et des rencontres

Souigné-sous-Ballon a organisé sa première journée citoyenne le 5 octobre dernier. C'est avec une grande surprise que 146 personnes ont répondu présent pour cet évènement. La journée a commencé sous un temps un peu gris mais sec, les bénévoles ont été accueillis par un café et la répartition sur les différents ateliers a pu commencer. Entre la cuisine, les peintures, la construction d'une maison à insectes, la taille d'une haie bocagère, l'installation de tables au terrain du Livet, l'empierrement de deux allées au city stade et les plantations de la rue Saint Martin, la journée fut bien remplie. La plupart des ateliers a été mené à terme, et pour les autres, les bénévoles ont fait connaître leur envie de les achever prochainement. Un repas préparé par les bénévoles a été servi le midi pour tous les hôtes de la journée. Les enfants ont participé à la journée citoyenne à leur manière en jouant à une grande chasse aux trésors à travers Souigné-

sous-Ballon. Ils ont marché environ 10 kilomètres et ramassé plus de 15 kg de déchets (papiers, mégots, plastiques, etc.). La municipalité remercie tous les participants (petits et grands) pour la réussite de cette journée fantastique qui a permis d'accroître un peu plus l'embellissement de notre commune. Mais c'est surtout le formidable esprit de convivialité qu'il faut retenir, chacun ayant participé à sa manière, avec ses compétences et sa bonne humeur. Ce fût aussi l'occasion de rencontrer d'autres habitants, certains participants étant souignéens depuis 15 jours ! Même si cette journée a nécessité plusieurs semaines de préparation, la municipalité se félicite de cette belle journée conviviale et vous remercie TOUS, Souignéens et Souignéennes de votre participation à cette nouvelle aventure qui sera peut-être reconduite en 2020. MERCI à TOUS.



CALENDRIER DES FÊTES 2019

Novembre

- Samedi 9 :** Bal de la Sainte-Cécile organisé par l'Harmonie municipale
- Lundi 11 :** Cérémonie de commémoration de l'Armistice
- Samedi 16 :** Boum pour les élèves de l'école, organisée par l'Association des Parents d'Elèves.
- Dimanche 17 :** Tournoi de ping-pong ouvert aux non licenciés, organisé par le Tennis de Table Souligéen.

Décembre

- Dimanche 1^{er} :** Opération « vide ta chambre », organisée par l'Association des Parents d'Elèves.
- Samedi 7 :** Sainte Barbe de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Souligné-sous-Ballon
- Vendredi 13 :** Spectacle de Noël pour les enfants des Ecoles Maternelle et Primaire
- Vendredi 20 :** Goûter de Noël de l'association Ecole de Musique et Danse

Janvier

- Vendredi 17 :** Vœux du Maire à 19h Salle des Fêtes.

HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE À MONTBIZOT :

Lundi : 14h-18h
Mercredi : 9h-12h / 14h-18h
Vendredi : 8h-13h (pour les professionnels principalement)
Samedi : 9h-12h / 14h-18h
Renseignements : Nicolas Letourmy au 02 43 27 37 20

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES (SACS VERTS)

Jeudi matin - Toutes les semaines
Nous vous conseillons de déposer vos sacs et vos bacs jaunes le mercredi soir.

COLLECTE DES EMBALLAGES RECYCLABLES (BACS JAUNES)

Mercredi matin - Tous les 15 jours, semaine impaire.

MAIRIE (Heures d'ouverture au public)

Lundi 9h-12h
Mardi 14h-18h
Vendredi 9h-12h
Samedi 9h-12h (semaine impaire)

AGENCE POSTALE

Du mardi au vendredi 14h-17h

BIBLIOTHÈQUE

Mercredi 14h-17h
Jeudi 9h15-10h45
Vendredi 16h-17h45
Samedi 10h-12h

URGENCES

**Pompiers 18 - Gendarmerie 17
SAMU 15
Service des eaux (Véolia) :
09 69 32 35 29
ENEDIS : 09 726 750 72**



MAIRIE DE SOULIGNÉ-SOUS-BALLON

Tél. : 02 43 27 32 85
mairie@souligne-sous-ballon.fr
souligne-sous-ballon.fr

Souligné-sous-Ballon

Directeur de la publication : David Chollet -

Comité de rédaction : Véronique Poirier, Michel Touzard, Patrice Laurent, Vincent Launay, David Chollet, Cyrille Gueff.

Conception : Commission Communication.

Impression : Compo 72 Le Mans.

Nombres d'exemplaires : 550.

